



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXVII)/12
6 novembre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-SEPTIEME SESSION
1 au 6 novembre 1999
Yokohama (Japon)

DECISION 3(XXVII)

NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant sa Décision 7(XXIII) du 6 décembre 1997 qui prorogait le mandat de Dato' Dr. Freezailah bin Che Yeom au poste de Directeur exécutif de l'OIBT pour un terme supplémentaire de 24 mois jusqu'au 31 mars 2000,

Prenant acte de l'intention de Dato' Dr. Freezailah bin Che Yeom de démissionner de son poste de Directeur exécutif de l'OIBT avec prise d'effet au 24 mars 1999, notifiée au Président du Conseil international des bois tropicaux le 15 décembre 1998,

Agissant en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 16 de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT),

Rappelant en outre les Décisions 8(XXVI) et 3(XXV) sur les questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994, et en particulier l'annexe à la Décision 8(XXVI) concernant les procédures de sélection des futurs Directeurs exécutifs,

Rappelant également le Rapport du Groupe d'experts portant sur les questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994 [ITTC(XXVII)/8],

Soulignant le rôle stratégique du Directeur exécutif en tant que chef de l'Organisation,

Prenant acte des candidatures au poste de Directeur exécutif émanant de ressortissants de pays membres de l'OIBT et ayant reçu l'aval des gouvernements concernés,

Décide de nommer par décision unanime Monsieur Manoel Sobral Filho, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour une durée de quatre ans à compter du 6 novembre 1999, en accord avec les termes et conditions contenus dans la lettre de nomination approuvée par le Conseil.

* * *